

AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 22 juillet 2024, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

- **Réaménagement extérieur sur la parcelle RF 1026-1, propriété de M. et Mme Garcia Ester et Jérémy, route de Goumoëns 8 à 1376 Eclagnens.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 25 juillet au 24 août 2024. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité